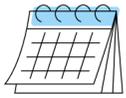




## Compte-rendu des Rencontres d'Avril et Mai 2023

### Thématique : Mon accompagnement par les professionnels



Dates : jeudi 6 avril et samedi 8 avril 2023 ; samedi 13 mai 2023



Participant.e.s : 8 jeunes de 15 à 21 ans ;  
8 enfants de 11 à 15 ans



#### Du point de vue des jeunes

##### L'accompagnement c'est :

- Une aide
- Voir plus loin, sous la surface
- Ne pas ignorer l'enfant qui est en nous
- S'adapter en fonction de la personne à accompagner

##### Les qualités d'un accompagnant sont :

- La patience
- La compréhension
- Le respect des choix
- Le non-jugement
- L'empathie
- L'écoute
- Le partage
- La "bonne" distance
- L'intuition
- L'observation

### Les constats



#### Ce qui est aidant

- Faire sentir aux enfants et jeunes qu'ils sont importants.
- La disponibilité des éducateur.ice.s dans les lieux d'accueil, grâce à des petits effectifs d'enfants et jeunes.
- La possibilité de passer par les référents du lieu d'accueil pour relayer des demandes auprès des référent.e.s ASE.
- L'annonce au préalable du départ du/de la référent.e ASE afin de faire le point sur le parcours, les objectifs à atteindre...
- La possibilité de réaliser des rendez-vous à l'extérieur avec son/sa référent.e ASE, par exemple au restaurant.
- La demande de l'accord de l'enfant/du jeune par un professionnel pour répéter les informations à d'autres professionnel.le.s.

“ Il faut faire attention aux éducateurs. Ce sont aussi des humains. Ils ne sont pas des super-héros. ”



#### Ce qui manque ou ne fonctionne pas

- Le manque d'éducateur.ices présents dans les lieux d'accueil avec des collectifs importants.
- Le recours aux intérimaires présents une semaine sur deux, qui ne peuvent être assez disponibles pour les enfants et jeunes
- L'absence de référence ASE pendant une période, en raison de la difficulté de remplacer les absent.e.s.
- Une fréquence de rendez-vous avec l'éducateur.rice ASE jugée trop espacée en dehors des périodes d'audiences et jugements.
- Le manque de liaison entre son/sa référent.e et son/sa remplaçant.e (exemple : pendant ses congés)
- Le manque de cohérence entre le comportement et discours auprès des enfants et auprès des collègues.

“ Ils disent qu'ils sont d'accord avec nous puis le contraire aux adultes. ”



### Les propositions

- \* Pouvoir échanger par SMS avec les référent.e.s ASE. Dans la mesure du possible, avoir une confirmation de réception à l'écrit.
- \* Diversifier les lieux de rencontre pour ne pas se retrouver uniquement dans un bureau. Choisir un lieu adapté lorsque des sujets confidentiels doivent être abordés. Avec l'accord de l'enfant, réaliser des rendez-vous dans son lieu de vie.
- \* Dès qu'une information doit être partagée à un.e autre professionnel.le, en informer l'enfant / le jeune.
- \* Formuler les demandes des jeunes auprès des autres professionnel.le.s avec tact pour éviter toute conséquence négative sur la relation entre le jeune et le professionnel en question.
- \* Clarifier auprès de l'enfant et du jeune le rôle de chacun des professionnel.le.s qui l'accompagnent.
- \* Etre davantage transparent auprès des enfants et jeunes sur les décisions qui les concernent. Eviter d'évoquer à l'enfant/au jeune l'existence d'un "secret" qui ne peut lui être révélé.
- \* Permettre aux frères et sœurs d'être accueillis sur un même lieu. A minima, expliciter les raisons de la séparation et revoir les modalités d'accueil dès que possible.
- \* Informer l'enfant / le jeune des rendez-vous et préparer les plus importants en amont (exemple : audience)
- \* Organiser des temps d'échanges et médiation entre adultes et enfants, animés par un.e psychologue.
- \* Trouver des centres d'intérêt en commun entre l'enfant/le jeune et le référent.



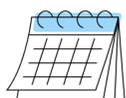
Nous contacter :

odpe93@seinesaintdenis.fr ou 06 13 41 35 57



## Compte-rendu des Rencontres d'Avril et Mai 2023

### Thématique : Ma santé



Dates : jeudi 6 avril et samedi 8 avril 2023 ; samedi 13 mai 2023



Participant.e.s : 8 jeunes de 15 à 21 ans ; 8 enfants de 11 à 15 ans



#### Les constats

##### Ce qui est aidant

- L'aide apportée par les assistant.e.s familiaux.ales ou éducateur.ice.s pour (re)trouver des professionnel.le.s de santé (exemple : un médecin traitant).
- La possibilité pour les jeunes de prendre leurs rendez-vous médicaux et de s'y rendre en toute autonomie dès lors qu'ils le souhaitent.
- La venue de professionnel.le.s de santé (exemple : psychologue) au sein du lieu d'accueil.
- A l'inverse, pour certains il est important d'avoir les rendez-vous à l'extérieur, permettant de s'éloigner du quotidien.
- “ Avec les rendez-vous à l'extérieur, on sort, on s'aère, on s'éloigne. ”
- Le sentiment d'une bonne compréhension des enfants et jeunes par les psychologues.



##### Ce qui manque ou ne fonctionne pas

- L'impossibilité des professionnel.le.s d'accompagner les jeunes à leurs rendez-vous médicaux lorsqu'ils souhaitent l'être.
- Le peu de disponibilité des professionnel.le.s (psychologues notamment) qui oblige de prioriser les rendez-vous entre enfants et jeunes ou d'aller à l'hôpital.
- “ Ils mettent des jeunes en priorité par rapport à d'autres. ”
- Les ruptures de soins et de suivi médical, qui s'expliquent notamment par le manque de remplacement des professionnel.le.s de santé.
- “ Mon dentiste est parti à la retraite. Les éducateurs n'ont pas pris un autre suivi pour mes dents. ”
- Le manque de choix et de consultation des enfants et jeunes sur leur suivi de santé et le/la professionnel.le de santé qui sera en charge de celui-ci (exemple : choisir son/sa psychologue).
- Le manque d'explication d'évènements ou décisions importants qui peut impacter la santé mentale des enfants et jeunes (exemple : changement d'établissement scolaire, changement de lieu d'accueil...).

#### Les propositions

- \* Questionner systématiquement chaque enfant et jeune sur ses besoins en santé mentale et physique, quel que soit l'âge à partir duquel il est accompagné par l'ASE. Pour compléter, réaliser un bilan de santé.
- \* Proposer systématiquement et régulièrement un suivi psychologique à chaque enfant/jeune.
- \* Nommer une personne en charge du suivi médical et du traitement de l'enfant / du jeune.
- \* Laisser le choix à l'enfant ou au jeune concernant le professionnel qui l'accompagne, le suivi proposé...
- \* Accompagner les enfants et jeunes aux rendez-vous médicaux lorsqu'ils le demandent.
- \* Fournir les médicaments / le traitement aux enfants et jeunes lorsqu'ils le demandent.
- \* Mieux informer les enfants et jeunes sur le rôle des différent.e.s professionnel.le.s de santé. Cette information pourrait se faire sous un format ludique (exemple : les vidéos 1 jour 1 question). Cette meilleure information pourrait lever les appréhensions des enfants et jeunes refusant le soin.
- \* Avoir un.e infirmier.e dans chaque foyer.
- \* S'informer et collaborer avec des structures professionnelles ou universitaires de santé
- \* Mieux informer les lieux d'accueil sur les aides possibles pour un enfant qui a une pathologie ou un handicap.



Nous contacter :

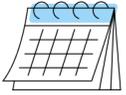
odpe93@seinesaintdenis.fr ou 06 13 41 35 57



## Compte-rendu des Rencontres d'Avril et Mai 2023

### Thématique : Mes droits et mes libertés

#### Ma vie sociale



Dates : jeudi 11 mai et samedi 13 mai 2023



Participant.e.s : 15 enfants de 7 à 15 ans et 13 jeunes de 16 à 25 ans



#### Les constats

##### Ce qui est aidant

- Un constat positif quant à la communication avec son entourage (famille, amis...).
- Cette communication est facilitée par différents canaux : téléphone, réseaux sociaux, visites... bien qu'elle soit réglementée (horaires d'usage du téléphone, âge à partir duquel un téléphone est autorisé...)
- La possibilité d'inviter des amis ou ses frères et sœurs au sein de son lieu d'accueil.
- La possibilité de sortir à l'extérieur avec ses amis (exemple : sortie shopping).
- Pour certains, l'existence de cadre est utile aux enfants et jeunes
- Pour certains, il est aidant de créer un lien d'abord par téléphone avant un rendez-vous physique avec les membres de sa famille, notamment ceux avec qui ils ont peu voire pas de contact.



##### Ce qui manque ou est négatif

- Les délais d'autorisation (de visite, sortie ou séjour...) qui sont parfois trop longs.
- Je devais envoyer un mail à mon éducatrice ASE pour voir mes sœurs et attendre longtemps l'autorisation.
- Des règles jugées plus strictes en famille d'accueil (ne pas avoir le droit de sortir après 18h30, expliquer avec qui, jusqu'à quand, où... sortir) ou très différentes selon les établissements.
- L'absence d'envie ou le sentiment de honte d'inviter des proches au sein de son lieu d'accueil. Cela est d'autant plus compliqué lorsque la chambre est partagée et que des visites peuvent être source de conflits ou d'insécurité.
- Le manque de respect de l'intimité de l'enfant ou du jeune. Par exemple, quand un professionnel vérifie son téléphone sans accord.
- Le décalage entre le vécu de l'enfant/du jeune et ce qui est expliqué à son entourage. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'il y a des difficultés d'interprétation linguistique.
- Le sentiment d'isolement plus fort pour un.e mineur.e non accompagné.e.

#### Les propositions

- Etre accueilli.e avec ses frères et sœurs ou réévaluer les possibilités d'accueil régulièrement lorsque la fratrie est séparée.
- Maintenir les liens avec son entourage (fratrie et autres membres de la famille que les parents).
- Avoir la possibilité d'accueillir ses proches dans sa chambre, ou a minima dans un espace dédié et aménagé dans le lieu d'accueil. Pouvoir organiser des événements (fêtes, soirées pyjamas...) avec ses amis de l'extérieur.
- Adapter les salles des visites médiatisées aux enfants et jeunes plus âgés.
- Utiliser d'autres lieux pour rencontrer ses proches : bibliothèque, parcs, restaurants, tiers-lieux...
- S'appuyer sur un tiers de confiance ou un.e parrain/marraine pour rencontrer ses proches hors d'un bureau ou du lieu d'accueil.
- Autoriser des sorties le soir ou le weekend aux mineur.e.s, sans imposer un quota d'heures.
- Permettre aux enfants de se rendre chez leurs amis quel que soit leur âge.
- Garantir une signature rapide des documents en nommant une personne responsable des signatures.
- Avoir un.e interprète lors des échanges entre l'enfant et sa famille.
- Avoir une vigilance renforcée sur la création de liens pour les jeunes mineurs non accompagnés.



Nous contacter :

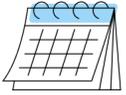
odpe93@seinesaintdenis.fr ou 06 13 41 35 57



## Compte-rendu des Rencontres d'Avril et Mai 2023

### Thématique : Mes droits et mes libertés

#### Ma prise d'autonomie (argent de poche, écrans, horaires...)



Dates : samedi 11 mars et samedi 15 avril 2023



Participant.e.s : 5 jeunes de 16 à 25 ans ; 8 enfants de 7 à 15 ans



#### Les constats

##### Ce qui est aidant

- Certains enfants comprennent que les règles fixées ont pour objectif d'assurer leur sécurité. Cependant, ils déclarent que cela n'est pas assez expliqué.

“ C'est important de donner les raisons des interdictions aux enfants. Il faut le protéger sans se l'approprier. ”

##### Quant à l'argent de poche :

- Les enfants soulignent l'importance de l'argent de poche pour :
  - pouvoir choisir ses produits (goûter, hygiène...)
  - faire des sorties et activités
  - économiser pour leur avenir
- La possibilité d'avoir de l'argent en liquide, et réparti chaque semaine.
- La signature de l'enfant à la remise de l'argent de poche.

##### Quant à l'utilisation des téléphones et autres écrans :

- Les enfants soulignent l'importance de cette utilisation pour :
  - communiquer avec leurs proches (amis, famille...)
  - communiquer avec les adultes (éducateur.rices, professeurs...)
  - réaliser leurs devoirs et recherches
  - se divertir
  - s'orienter ...



##### Ce qui manque ou ne fonctionne pas

- Des règles très différentes d'un lieu d'accueil à un autre.

##### Quant à l'argent de poche :

- La demande de justification ou vérification de la part des professionnel.le.s sur le motif d'achat.
- L'existence d'un seuil d'économie d'argent de poche à ne pas dépasser (par exemple : 30 euros).
- Le flou sur les dépenses qui relèvent de l'argent de poche de l'enfant et celles qui relèvent des achats par les lieux d'accueil (notamment chez les assistant.e.s familiaux.ales).

##### Quant à l'utilisation des téléphones et autres écrans :

- Une mauvaise connexion internet au sein de certains lieux d'accueil.
- Certains enfants partagent qu'ils manquent de temps d'écran le week-end ou durant les vacances. Cependant, tous ne sont pas d'accord pour augmenter les temps d'écran notamment les matins.
- La consultation des téléphones portables par les professionnels sans accord.

“ Le téléphone c'est personnel. Les éducateurs n'ont pas le droit [de le consulter]. ”



#### Les propositions

##### Quant à l'argent de poche :

- \* Pouvoir économiser son argent de poche sans seuil maximum.
- \* Harmoniser le montant de l'argent de poche entre les lieux d'accueil et les enfants de différents âges ou expliciter les écarts.
- \* Lister les dépenses qui relèvent de l'argent de poche.
- \* Ne pas prélever de l'argent de poche lorsqu'un objet est cassé par un enfant sans le vouloir.
- \* Expliciter la gestion de l'argent de poche (contrôle a priori, transmission de justificatif...).
- \* Prévoir suffisamment à l'avance le versement de l'argent de poche pour éviter les retards.
- \* Garantir l'ouverture d'un compte en banque pour chaque enfant confié.

##### Quant à l'utilisation des téléphones et autres écrans :

- \* Améliorer la connexion internet dans les lieux d'accueil.
- \* Autoriser l'usage des écrans en semaine après l'école pendant une durée définie et limitée.
- \* Permettre aux enfants de se réveiller en autonomie, avec l'usage du réveil.
- \* Permettre aux enfants d'utiliser un téléphone portable dès la primaire.
- \* Interdire la consultation du téléphone des enfants et jeunes par les adultes sans accord.
- \* Etre autorisé.e à amener sa télévision au foyer.



Nous contacter :

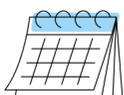
odpe93@seinesaintdenis.fr ou 06 13 41 35 57



## Compte-rendu des Rencontres d'Avril et Mai 2023

### Thématique : Mes droits et mes libertés

#### Mes droits et devoirs



Dates : jeudi 11 mai et samedi 13 mai 2023



Participant.e.s : 13 jeunes de 16 à 25 ans



#### Les constats

##### Ce qui est aidant

- L'information sur ses droits et devoirs en tant qu'enfant/que jeune. Par exemple, la présentation du Contrat jeune majeur.
- L'existence de différents canaux d'information : réunion individuelle ou atelier collectif, réseaux sociaux...
- L'existence de différents moyens pour échanger et s'exprimer :
  - Les réunions au sein des lieux d'accueil ("réunion jeunes", "conseil de vie sociale"...)
  - La nomination de délégué.e.s des enfants et jeunes
  - Le Conseil des jeunes

“ A la réunion jeunes on propose des activités et c'est mis en place assez vite! ”

- La possibilité de s'exprimer différemment qu'à l'oral, par écrit ou par la voie numérique pour les enfants et jeunes qui en auraient besoin. Par exemple, via un questionnaire en ligne.
- L'utilisation de temps informels (sortie, activité, trajet...) et "hors du bureau" pour aider les enfants et jeunes à s'exprimer.
- L'apprentissage progressif pour devenir autonome et accéder à ses droits (bourse, impôt...)

“ Au foyer, on a appris toutes les démarches à réaliser. ”



##### Ce qui manque ou ne fonctionne pas

- Un manque d'information sur les droits et devoirs des enfants et jeunes (de manière générale, à l'école ou à l'ASE) ou une information trop tardive.
- Un manque d'information et d'explication sur les obligations qu'ont les enfants et jeunes, et notamment les enfants et jeunes confiés. Par exemple, la participation financière.
- Le manque d'espace pour l'enfant afin qu'il soit "libre" et "confiant" et "sans influence" d'un adulte présent (par exemple, le parent).
- Le non-respect de la confidentialité de la parole de l'enfant.
- L'existence de règles et punitions portant atteinte à des droits importants pour les enfants et jeunes.

“ On nous disait "si tu ne te comportes pas bien tu n'auras pas ton argent de poche" alors que c'est un droit et que cela nous sert à nous habiller, nous amuser. ”

#### Les propositions

Quant à une meilleure information sur les droits et devoirs :

- \* Organiser une journée dédiée aux droits des enfants au sein des établissements scolaires.
- \* Mettre en place des activités de sensibilisation aux droits au sein des lieux d'accueil lors de la Journée des droits de l'enfant du 20 novembre.
- \* Animer des ateliers de sensibilisation et d'information auprès des enfants et jeunes, en présence de délégué.e.s et d'avocat.e.s spécialisés.
- \* Faire connaître et respecter le droit à un entretien seul.e avec le Juge.
- \* Systématiser les explications quant à une décision ou interdiction concernant l'enfant.

Quant à une meilleure expression et participation des enfants et jeunes :

- \* Organiser des réunions au sein des lieux d'accueil et mettre en place et suivre les propositions qui en sont issues.
- \* Poursuivre le Conseil des jeunes et suivre les évolutions apportées par le Conseil au fur et à mesure du temps.
- \* Développer les temps informels, conviviaux et "hors du bureau" entre professionnels et enfants et jeunes.



Nous contacter :

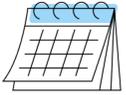
odpe93@seinesaintdenis.fr ou 06 13 41 35 57



## Compte-rendu des Rencontres d'Avril et Mai 2023

### Thématique : Mes droits et mes libertés

#### Le respect et la lutte contre les discriminations



Dates : jeudi 11 mai et samedi 13 mai 2023



Participant.e.s : 8 enfants de 11 à 15 ans et 13 jeunes de 16 à 25 ans



#### Les constats

##### Ce qui est aidant

“ Je me suis toujours sentie respectée dans mon lieu d'accueil. Je parais renfermée, on ne me cherche pas des histoires. ”

- La relation de confiance qui s'établit entre les professionnel.le.s, notamment les éducateur.ice.s, et les enfants et jeunes.
- La possibilité de réaliser des sorties ou séjours pour apaiser les tensions dans un groupe et (re)nouer des liens.
- Le respect des croyances, des orientations sexuelles, des opinions... par les professionnel.le.s.



##### Ce qui manque ou ne fonctionne pas

- Le manque de formation et/ou d'action des professionnel.le.s sur la gestion des conflits entre enfants.

“ Généralement les éducateurs s'interposent pour trouver des solutions mais certains ne se cassent pas la tête (...) ils nous disent de régler entre nous. ”

- La tenue de propos discriminatoires par des professionnel.le.s envers les enfants et jeunes.

“ J'ai déjà eu des réflexions, sur mon poids ou mon foulard. ”

- L'existence de remarques ou comportements sexistes, par exemple dans l'exécution des tâches domestiques.

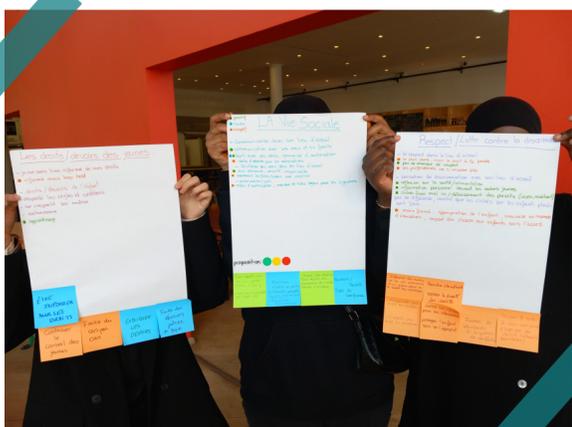
“ Dans mes différents foyers on avait des plannings mais c'était plus les filles qui faisaient le ménage. ”

- Les préjugés autour de l'Aide sociale à l'enfance véhiculés dans la société, à l'école...

“ On est des personnes mal vues. C'est des clichés : on est prostituées, dealers, voleurs, voués à l'échec (...) le manque de tolérance est dans la société. ”

#### Les propositions

- \* Avoir davantage d'éducateur.ice.s pour un meilleur encadrement des enfants et des jeunes.
- \* Soutenir la formation des éducateur.ice.s à la gestion des conflits et nommer un responsable en charge de régler les conflits entre enfants/jeunes.
- \* Réaliser des séjours pour apaiser le groupe / la famille d'accueil lorsqu'il y a des tensions et conflits.
- \* Intégrer la prévention et la lutte contre les discriminations dans la formation continue des professionnel.le.s, notamment des éducateur.ice.s et des assistant.e.s familiaux.ales.
- \* Indiquer auprès des enfants et jeunes à qui parler de propos ou comportements discriminatoires vécus ou dont ils ont été témoins.
- \* Aborder systématiquement la question du respect et des discriminations lors des rendez-vous avec les référent.e.s ASE.
- \* Travailler sur les origines des enfants et jeunes : les faire connaître et en parler de manière neutre, non-discriminatoire.
- \* Réaliser une journée culturelle pour montrer la diversité des identités des enfants et jeunes. Chaque enfant choisirait un pays qui n'est pas le sien.
- \* Expliquer le refus de voyager à l'étranger ou dans le pays d'origine (notamment pour les jeunes MNA).
- \* Informer “le grand public” sur la vie quotidienne d'un.e enfant confié.e pour casser les préjugés.



Nous contacter :

odpe93@seinesaintdenis.fr ou 06 13 41 35 57